

Compte-rendu des études des dossiers de demande de subventions 2017

Membres présents :

Christian Robert - Michel Froudière - Gérard Groux - Jacques Vallat - Raymond Paris - Damien Courvoisier - Laurence François - Gabrielle Roffe - Philippe Perret - Bruno Stehlin - Nathalie Klocker.

Membre(s) absent(s):

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Secrétaire(s) de séance :

Michel Froudière.

Objet :

- Introduction ;
- Études des demandes de subventions des associations pour 2017.

Introduction :

Comme chaque année le Comité Consultatif Vie Associative s'est réuni afin d'étudier les 28 demandes de subventions :

- Le 09 février 2017 ;
- Le 13 février 2017 ;
- Le 20 février 2017 ;
- Le 27 février 2017.

Études des demandes de subventions des associations pour 2017 :

3 dossiers ne sont plus étudiés par le comité, puisqu'ils ont désormais passé la politique culturelle de la commune :

- La Compagnie Eldo ;
- À la Lueur des Contes ;
- L'Harmonie Municipale et l'école de musique.

Au terme des 4 séances d'étude des dossiers, 23 associations ont eu une proposition de subvention.

2 associations n'ont pas fait de demande de subventions ;

1- L'association AICA :

Motif : la majorité des membres de cette association refuse de participer à la vie politique du donnant donnant demandée par la municipalité. Pour cette raison, il n'y aura pas de demande de subvention cette année.

2- L'association FULL CONTACT CLUB D'ETUPES :

Motif : l'association Full Contact s'autofinance grâce à ses nombreuses manifestations et celle-ci a décidé pour cette année de ne pas demander de subvention.

Pour les 23 associations subventionnées, la somme de 68 276 € a été proposée. Chaque Président d'associations a été reçu par le Comité en 3 vagues :

- Le 06 mars 2017 ;
- Le 13 mars 2017 ;
- Le 20 mars 2017.

Chacun a pris connaissance de la subvention proposée par le Comité.

Sur les 80 000 € de fonctionnement, 68 276 € ont été attribués.

La somme de 11 724 € restante servira aux appels à projets ou aux aides exceptionnelles. Les demandes seront étudiées par le Comité Consultatif Vie Associative.

Pour l'année 2018, la formule sera modifiée, chaque Président sera reçu par le Comité, afin de discuter de la demande de subvention, dès le début de l'étude des dossiers.